

Travaux de la Chambre

● (1800)

M. Lawrence: Le leader parlementaire du gouvernement peut-il me confirmer que le projet de loi C-10 demeurera la mesure de rechange pour le projet de loi C-12 demain également?

M. Pinard: C'est bien ce que j'ai voulu dire par ma réponse de la semaine dernière, monsieur le Président.

M. Roche: Je voudrais dire, monsieur le Président, qu'il est 18 heures pour ce qui est du débat sur le projet de loi C-10.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(A 18 h 02, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)
